

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Les locations sont payables d'avance et NON REMBOURSABLES
Pour toutes locations, dépôt de caution demandée (franchise en cas de vol)

Responsabilités

Pour tout cycle sans moteur, le locataire est toujours responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause par négligence ou imprudence lors de l'utilisation du cycle loué dont il a la garde (article 3183 et 3184 du Code Civil).

Nous vous remercions par avance du soin et de l'entretien que vous apporterez à notre matériel.

Tout accident, incident devra être déclaré dans un délai de 24 heures.

Tout accessoire ou pièce détachée du matériel loué qui sera volé, détérioré ou manquant sera facturé.

Tout dépassement d'horaire lors de la restitution du matériel sera en sus.

En cas de vol

Le locataire devra rembourser la valeur marchande intégrale à l'état neuf du vélo (PPC) en plus du coût de la location.

Assurance vol offerte

La caution demandée en début de location représente la franchise.

Il est interdit de :

Rouler sur les plages, monter à deux.

Transporter un enfant de plus de 25 kg dans un siège enfant.

Transporter un enfant de moins de 18 mois dans une remorque enfant.

Transporter des animaux dans une remorque enfant.

Transporter un enfant dans une remorque pour animaux ou bagages.

Obligations (Risque de PV)

Port d'un gilet de haute visibilité hors agglomération et lorsque la visibilité est insuffisante.

(Décret 2008-754 du 20/07/2008)

Gilet fourni gratuitement sur demande (caution 3 €).

Port du casque pour les enfants de moins de 12 ans (vélo, siège, remorque, suiveur).

Casque fourni gratuitement sur demande (caution 15 €).

BONNE BALADE A VOUS !